



MAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE MOILLÈRES-SUR-CÈZE  
Liberté - Égalité - Fraternité

PROCÈS VERBAL  
Conseil Municipal  
10.10.2022  
DATE CONVOCATION  
05.10.2022

### PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10.10.2022

Ce dix Octobre deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Moillères-sur-Cèze.

Étaient présents : Florence BOUIS, Valérie REMOND, Thierry THOMAS, Georges VERCOUTERE, Stephan NICOLAS, Cécile DE CHASTENET, Christel BALME, Abdelmalek BELAZZOUG, Martine GIOULBAS, Odette NAVARRO, Dirk VERBRUGGE.

Étaient absents : Dominique AGNIEL, représentée par Odette NAVARRO, Nicolas AUGUSTYNIAK, Melvssa CELLIER, Laëtia MARCHAND représentée par Martine GIOULBAS.

Secrétaire de séance : Valérie REMOND.

Le nombre de présents est de 11, le nombre de votants est de 13 dont 2 procurations.

#### PREAMBULE

- . Lecture de la note concernant la présentation du PV et du registre des délibérations aux administrés
- . Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26.07.2022

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L.2122.22 :

1. Arrêté numérotation parcelle mairie Impasse MORAND (n°18)
2. Arrêté changement propriétaire place taxi
3. Arrêté choix avocat et honoraires dossier Simon CHAZALET
4. Arrêté Bail Madame PICON
5. Arrêté Restriction eau

#### PROPOSITIONS DELIBERATIONS

##### 1. CIMETIERE : ANNULATION RETOUR CONCESSION

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Par délibération (2013), cette concession a été récupérée par la collectivité. Toutefois, le paiement des sommes dues par la mairie n'a pas été fait. La procédure n'a donc pas été terminée et Mr RIMPICI souhaite conserver sa concession.

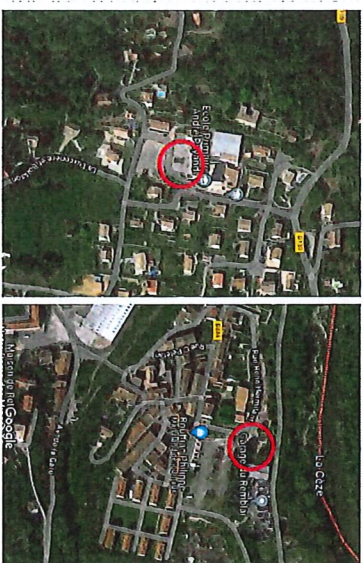
Nous proposons : Annulation de la délibération concernant la concession RIMPICI.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

##### 2. PROJET CITYSTADE

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il est demandé de fournir une délibération indiquant la zone d'implantation du Citystade. En effet, la zone d'implantation déterminera plus finement le devis associé en fonction notamment de la nature du sol ou du besoin de filets pare-balls.



Nous proposons : Implantation du projet Citystade aux écoles.

POUR	11
CONTRE	1 : Stephan NICOLAS
ABSTENTION	1 : Thierry THOMAS

##### 3. CONVENTION PARC NATIONAL DES CÈVENNES

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Il est proposé de signer la convention Parc des Cévennes. Cette convention permettra à la commune d'être intégré dans la dynamique des actions du Parc notamment sur la problématique de l'éclairage public (soutien aux différentes études d'impacts).

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de cette convention.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

##### 4. OUVERTURE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Afin de permettre la mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein de la commune, il est nécessaire d'autoriser Madame la Maire et la commune à mettre en place ce type de contrat.

Pour info, ce contrat d'apprentissage est en lien avec la demande d'Isabelle VAROUX (fiche de poste jointe) inscrite à l'IFC d'Als sur un bachelior de Responsable administratif.

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de ce type de contrat et pièces administratives associées.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 5. BARRICATS RAPPORTEUR : Cécile DE CHASTENET, Conseillère

La convention signée avec BARRICATS en Juin 2022 présente de nombreuses erreurs (SPA). Il est proposé de signer une convention revue et corrigée (jointe). La modification concerne le nombre de chats (37 en lieu et place de 60) associé à la somme arrêtée.

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la modification de la convention et la signature de la nouvelle version.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 6. SMEG : SCAMPARAS RAPPORTEUR : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint

Territoire d'Energie (ancien SMEG) demande l'autorisation de pouvoir transformer (modification poste) le poste situé Rue des Casernes au niveau du ruisseau couvert suite à plusieurs signalement de chute de tension.

Pour information, cette action est prise en charge à 100% par Territoire d'Energie.

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour signer cette demande.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 7. FORMATION DES ELUS RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la participation de la commune au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus.

Nous proposons : Allocation d'une enveloppe de 2000 euros par élu et sur la durée complète du mandat.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 8. CLOTURE DES REGIES RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Une évolution institutionnelle impose que les régies soient réglementées exclusivement par arrêté. Historiquement, nos régies (cantine, droit de place et divers) fonctionnent sous le régime d'une délibération et d'arrêtés. La Trésorerie nous accompagne sur ce dossier et nous propose de clore par délibération les 3 régies et de les ouvrir directement par arrêtés.

Nous proposons : Suivi de la procédure proposée par la Trésorerie avec clôture par délibération des 3 régies et ouverture par arrêtés.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 9. RENOUVELLEMENT SDOUEST RAPPORTEUR : Abdelmalek BELAZZOUG, Adjoint aux travaux

La convention signée avec SDOUEST (cimetière) se termine en 2022. Une nouvelle convention est proposée. Ce logiciel est important et est utilisé par Karine et Martini pour suivre l'actualité du cimetière.

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de cette convention.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 10. MODULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RAPPORTEUR : Florence BOUIS, Maire

Au regard des problématiques énergétiques et de l'évolution de la population sur la commune, la commission éclairage public propose de réduire les plages d'éclairage public comme suit :

- . Extinction totale de 00h00 à 05h00 sur toute la commune
- . Pas de guirlandes lumineuses à Noël

Nous proposons : Valider ces deux actions et y associer la création de la commission éclairage publique qui assurera la proposition de nouvelles actions, le recueil des avis des riverains et l'analyse de leur impact budgétaire.

POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	1 : Cécile DE CHASTENET

#### 11. DM de clôture salaire CDG30 et dépense de personnels RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Depuis plusieurs années, la commune assure le salaire d'un ancien agent (DETTE CDG30). Au regard des recettes enregistrées au 30/09/2022, la Trésorerie publique nous propose de solder en totalité la dette.

De plus, l'instabilité RH de la commune avec la fin des PEC et de nombreux arrêts maladie nous impose une décision modificative sur les dépenses en personnels, les recettes étant assurées par les remboursements de la Caisse d'Assurance Maladie.

Pour pouvoir engager les sommes demandées sur le budget 2022, il est donc nécessaire de réorganiser l'enveloppe budgétaire via une décision modificative. Pour le conseil municipal du 10 Octobre 2022, la proposition des décisions modificatives est la suivante :

Dépenses de fonctionnement :	
.648 :	36 000
Autres charges de personnels	
.64168 :	30 000
Autres emplois d'entretien	
.6413 :	25000
Personnel non titulaire	
Recettes de fonctionnement :	
.6419 :	39 000
Remboursement sur rémunération du personnel	
.7381 : (attention ce n'est plus le 73111)	47 000
Impôts directs locaux	
.7788 :	5 000
Produits exceptionnels divers	
	Reequilibrage proposition Trésor Public

Nous proposons : autorisation à Madame la Maire pour la validation de cette décision modificative n°3

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 12. MOTION PASSEPORT ET CNI REPORT

RAPporteur : Florence BOUIS, Maire

**Contenu en attente de la ComCom Cèze Cévennes / DELIBERATION REPORTEE**

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

### 13. REPARTITION TAXE AMENAGEMENT

RAPporteur : Florence BOUIS, Maire

Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que l'article L 331-2 du code de l'urbanisme modifié par la loi des finances du 30/12/2021 « dispose que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par une commune est obligatoirement reversée à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre. Les conditions de ce reversement sont fixées par délibérations concordantes des conseils municipaux et de l'organe délibérant de l'EPCI ou du groupement de collectivités. »

« Les clés de partage et de reversement sont fixées en fonction des charges des équipements publics (...) » L'association des Maires de France précise que le reversement peut concerner tout ou partie de la taxe perçue par la commune et tenir compte de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de la commune, des compétences intercommunales. Il n'existe pas de clé de répartition unique, ni de taux minimum obligatoire de reversement. Cela peut se traduire par le reversement d'un pourcentage, d'un montant ou d'une fraction ... et s'inscrire dans le pacte fiscal et financier du territoire, celui-ci pouvant prévoir des contreparties, par exemple sous forme de fonds de concours, ou autres.

..... (pièce associée en annexe)

POUR	0
CONTRE	13
ABSTENTION	0

### 14. TRAVAUX 3 et 4 AVEC CHARTE QUALITÉ RESEAUX ASSAINISSEMENT

RAPporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint

À la suite de la réunion regroupant le Département, l'Agence de l'eau, la DDTM et le cabinet CEREG, la phase 1 des travaux de raccordement a été validée (chiffres, calendrier, validation charte assainissement ...).

Il est demandé à Madame la Maire de valider sous la forme de la délibération suivante, le projet :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement relatifs aux actions n°3 et 4 du schéma directeur sur la commune de Molières sur Cèze, évalué à 106 163,00 € HT,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du département pour la réalisation de cette opération.

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de ce projet de délibération

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 15. BIBLIOTHEQUE : subvention, règlement intérieur, bénévolat, autorisation tri des livres, gratuité bibliothèque

RAPporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

La bibliothèque municipale de Molières-sur-Cèze va ouvrir ses portes le Mercredi 9 Novembre 2022 en gestion municipale. Pour ce faire, de nombreux documents sont à valider :

- Autorisation à madame la Maire de demander des subventions auprès des services du Département du Gard, de la Région Occitanie et de la DRAC (Etat) pour l'acquisition de fonds livresques, numériques, de mobiliers spécialisés.
- Validation du règlement intérieur
- Autorisation à madame la Maire à recourir à des bénévoles pour animer en collaboration avec les

agents de la commune, la bibliothèque

- Autorisation à l'agent en charge de la bibliothèque de réaliser un tri des livres et désherbage (destruction des livres abîmés : ils peuvent être donnés !).
- Validation de la gratuité de l'accès à la bibliothèque de Molières-sur-Cèze pour les habitants.

Nous proposons : Validation de l'ensemble des points présentés et Autorisation à Madame la Maire pour les différentes signatures associées.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fin de séance à 20h00.

La secrétaire de séance

Valérie REMOND



La Maire

BOUIS Florence



#### 16. CHANTIERFORCE :

**RAPPORTEUR : Abdelmalek BELAZZOUQ, Adjoint aux travaux**

Le chantier d'insertion doit quitter la commune le 31 Décembre 2022. Lors du chantier réalisé sur la salle des brosses, il a été identifié un point de faiblesse au niveau de l'évacuation des eaux de pluies: Le Chantier d'insertion propose donc de prolonger de 3 mois la convention actuelle (fin mars 2022) pour réaliser un mur en pierres sèches et les évacuations associées (proposition en annexe et sommes à préciser).

Nous proposons : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de cette nouvelle convention et des factures de matériaux associés

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	2 : Christel BALME et Valérie REMOND

#### 17. FERMETURE DES COMPTEURS JARDINS

**RAPPORTEUR : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Face à la récurrence des épisodes de sécheresse, il convient de prendre toutes les mesures possibles pour réduire les consommations et préserver la ressource en eau. Les compteurs Jardins, qui utilisent de l'eau potable pour un usage d'arrosage, participent à une surconsommation de notre ressource et fragilisent la garantie de l'accès à l'eau potable pour les usages domestiques des habitants.

Pour exemple, l'arrosage d'une pelouse consomme en moyenne 4 litres/m<sup>2</sup>. Si l'on retient une période d'arrosage de 6 mois par an, soit 180 jours, ce qui correspond aux pratiques constatées en climat méditerranéen, un jardin de 1.000 m<sup>2</sup> va donc consommer par an : 1.000 m<sup>2</sup> X 4 litres X 180 jours = 720 m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 6 foyers.

Nous proposons : Fin à l'utilisation après analyse au cas par cas des dossiers (enveloppe financière), l'installation des compteurs jardin sur le territoire, ainsi que de modifier en conséquence le règlement de service de l'eau.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

AUTRES POINTS :